



PROGRAMME DE FORMATION

SECURISEZ VOS PLANNINGS

ASSOCIATIONS PRESTATAIRES # DROIT DU TRAVAIL

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les règles d'organisation de la durée du travail selon la convention collective nationale du 21 mai 2010
- Savoir élaborer, notifier et modifier les plannings des salariés en toute sécurité juridique
- Gérer les indisponibilités des salariés à temps partiel modulé au cours de la relation de travail
- Améliorer vos pratiques professionnelles à partir de l'analyse des documents de votre association : contrats de travail, plannings de salariés à temps plein et temps partiel, documents utilisés pour l'enregistrement des refus autorisés etc.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Public

Dirigeants
Salariés administratifs

Prérequis

Aucun

Effectif

10 participants
maximum

Moyen d'évaluation

Questionnaire

Durée

7 heures
1 jour ou 2 demi-journées

Format

En présentiel ou distanciel
Nous contacter

Session

INTER ou INTRA
Nous contacter

Tarif

INTER : 720€ TTC (600€ HT)
INTRA : nous contacter



Formatrice

Vanessa SOMMIER
Avocate

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Des aménagements matériels, techniques, humains et pédagogiques sont définis au préalable avec vous. N'hésitez pas à nous contacter

CONTENU PEDAGOGIQUE

1. Les concepts essentiels sur la durée du travail

- Définition de la durée du travail
- Distinction entre durée fixe du travail ou durée de travail variable sur l'année
- Distinction entre temps plein et temps partiel
- Distinction entre durée rémunérée et durée potentielle de travail

3. Les règles de gestion des plannings

- Communication et modification des plannings
- Focus sur l'urgence
- Délais de prévenance, refus autorisés et contreparties
- Conséquences des refus ou non-respect du planning

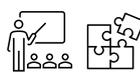
2. Les règles d'organisation du travail pour élaborer les plannings

- Définition et illustration du temps de travail effectif
- Focus : régime des inter-vacation
- Durée hebdomadaire et durée quotidienne de travail
- Limites hautes et basses en cas de modulation
- Pausés, interruptions d'activité et amplitude
- Focus : plage de non-disponibilité en cas de temps partiel modulé
- Repos hebdomadaire et repos quotidien
- Travail du dimanche et des jours fériés
- Travail de nuit
- Astreintes

4. Les avenants à la durée du travail en cas de modulation

- Cas particulier des avenants en cours de période de modulation
- Focus : problématique d'indisponibilité et compteur négatif
- L'avenant d'augmentation en fin de période de modulation

MOYENS PEDAGOGIQUES



Alternance d'exposés juridiques et d'étude de cas



Remise d'un livret de formation



Echanges pratiques

Les plus de la formation ★★★



Illustrations concrètes à travers l'activité de conseil et de défense de l'avocate



Analyse de vos documents



Avis/conseils de l'avocate

NOUS CONTACTER



Pragmatis avocats

Organisme de formation enregistré sous le n° 84260272626
auprès du Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes

28 boulevard Général de Gaulle 26 000 VALENCE

contact@pragmatis-avocats.fr | 04 75 78 41 38 | www.pragmatis-avocats.fr